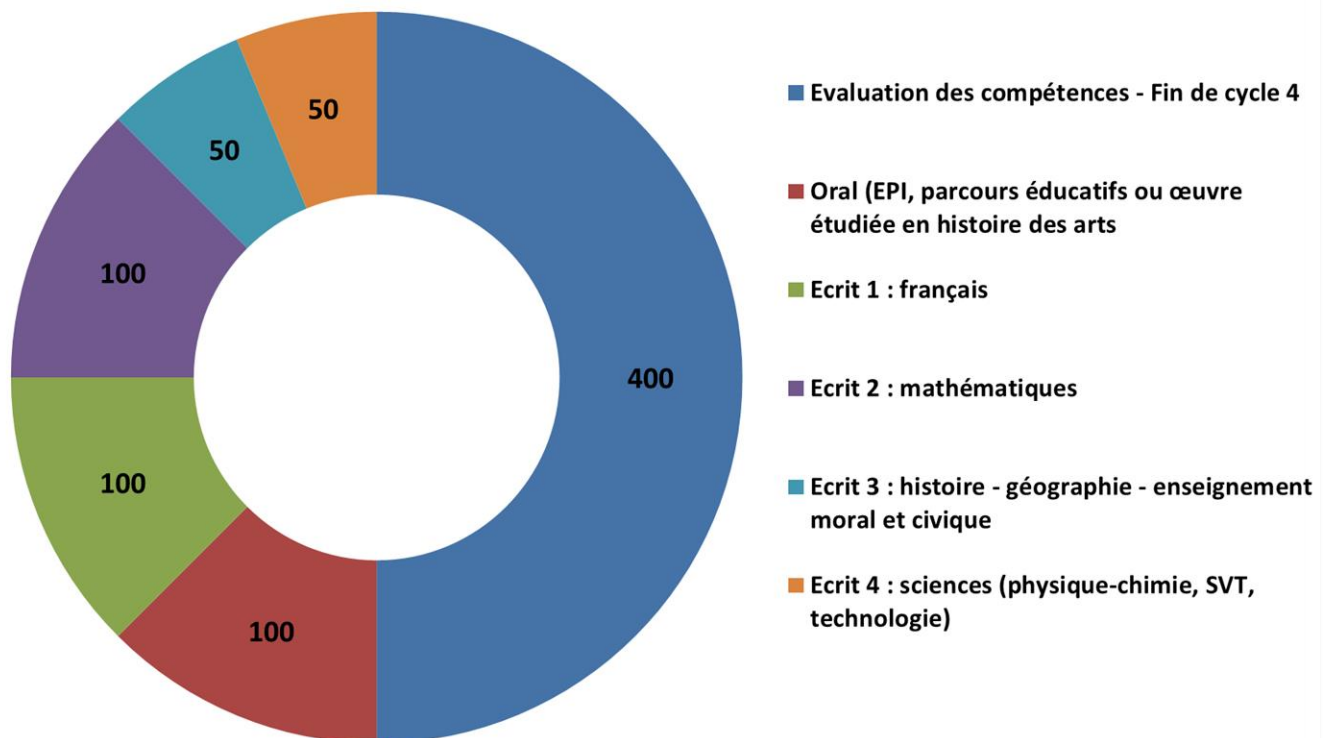


Diplôme National du Brevet

2018

L'ensemble des éléments pris en compte pour le DNB est noté sur 800 points. Cette année, le brevet est renforcé. Les cinq épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle commun.



DIPLÔME :

- Obtention du diplôme (10 / 20) → 400 / 800
- Mention Assez Bien (12 / 20) → 480 / 800
- Mention Bien (14 / 20) → 560 / 800
- Mention Très Bien (16 / 20) → 640 / 800

COMPÉTENCES EVALUÉES EN FIN DE CYCLE 4 LORS DU DERNIER CONSEIL DE CLASSE DE L'ANNEE DE TROISIEME (400 points):

→ Les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont évaluées en fin de cycle 4 (à la fin du collège) par les professeurs. Les quatre appréciations possibles correspondent chacune à un nombre de points et leur addition donne le résultat de l'évaluation globale du socle sur 400 points :

- 10 points pour une maîtrise insuffisante
- 25 points pour une maîtrise fragile
- 40 points pour une maîtrise satisfaisante
- 50 points pour une très bonne maîtrise

→ Les huit domaines du socle commun évalués sont :

- D.1.1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- D.1.2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- D.1.3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- D.1.4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- D.2. Les méthodes et outils pour apprendre
- D.3. La formation de la personne et du citoyen
- D.4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- D.5. Les représentations du monde et l'activité humaine

→ Enseignement de complément (latin) : en option, cet enseignement permet d'obtenir 10 points si les objectifs d'apprentissage sont atteints ou 20 points s'ils sont dépassés.

EPREUVES TERMINALES (400 points) :

→ Oral (100 points) : **Vendredi 15 juin 2018**

- Durée : 15 minutes (5' d'exposé et 10' d'entretien avec le jury) ou 25 minutes si l'oral est collectif (3 élèves maximum, 10' d'exposé et 15' d'entretien).
- Porte sur un EPI, un des parcours éducatifs suivis ou un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts.
- Possibilité de réaliser un travail en groupe (3 élèves maximum, temps majoré)
- Passage de l'oral entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites
- 50 points sur la maîtrise de l'expression orale et 50 points sur la maîtrise du sujet présenté

→ Epreuve écrite 1 : français (100 points) : **Jeudi 28 juin (9 h 00 – 12 h 15)**

- Durée : 3 h
- **Première partie** : analyse et compréhension de textes et différents documents, maîtrise de différents langages
 - Questionnaire sur un corpus français et exercice de réécriture (50 points – 1h10)
- **Deuxième partie** : rédaction et maîtrise de la langue
 - Dictée (10 points – 20 minutes)
 - Rédaction avec au choix un sujet de réflexion ou un sujet d'imagination (40 points – 1h30)

→ Epreuve écrite 2 : mathématiques (100 points) : **Jeudi 28 juin (14 h 30 – 16 h 30)**

- Durée : 2 h
- **Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas et un exercice d'informatique (programmation)**

→ Epreuve écrite 3 : histoire – géographie – enseignement moral et civique (50 points) : **Vendredi 29 juin (9 h 00 – 11 h 00)**

- Durée : 2 h
- **Exercice 1** : analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)
- **Exercice 2** : Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)
- **Exercice 3** : Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

→ Epreuve écrite 4 : sciences (deux matières sur les trois : SVT et technologie) (50 points) : **Vendredi 29 juin (13 h 30 – 14 h 30)**

- Durée : 1 h